



Notre école, faisons-la ensemble

(Conseil national de la refondation)



F 3 D15 – Service premier degré – Sabine Merlet – octobre 2024

Note 5

– annule et remplace les notes précédentes

Le dispositif « Notre école, faisons-la ensemble », est toujours actif et les écoles du réseau de l'enseignement catholique peuvent y prétendre. C'est l'occasion de développer des projets ambitieux au service de vos élèves et de trouver des moyens (humains, matériel...) contribuant à leur réalisation.

Cette note vous redonne les repères généraux pour constituer votre dossier mais aussi quelques **points de vigilance** (liste complétée par rapport à la note 4), précisés par le Rectorat.

A ce jour, plusieurs dossiers sont à l'étude par la commission académique de validation et sept ont été validés.



« Notre école faisons-la ensemble », C'EST QUOI ?

- Un plan quinquennal ouvert depuis octobre 2022 et une enveloppe de 500 millions d'euros
- Une concertation en 3 étapes facultatives :
 - 1- La concertation initiale
 - 2- L'élaboration d'un projet pédagogique à l'appui du projet d'établissement au service de la réussite des élèves
 - 3- Le soutien financier du fond d'innovation pédagogique



POURQUOI ?

- Partager et valoriser les caractéristiques, succès, objectifs de l'établissement.
- Faire émerger des idées d'évolution ou de transformation.
- Initier un projet pédagogique innovant, c'est-à-dire :
 - qui entraîne un changement
 - qui a un impact sur un grand nombre d'élèves
 - qui initie une dynamique
 - qui engage les équipes

Autour de 3 DIMENSIONS FONDATRICES :



- **La réussite de tous les élèves** (ex : savoirs fondamentaux, liaison école-collège, langues, pratiques artistiques...)
- **La réduction des inégalités** (ex : continuum des temps de l'enfant, égalité, mixité sociale...)
- **Le bien-être** (ex : climat scolaire, transition écologique, relation avec les parents...)



DES INCONTOURNABLES

→ LES ELEMENTS CONSTITUTIFS D'UN DEPOT DE PROJET et de DEMANDE DE SOUTIEN FINANCIER

La plate-forme de dépôt est organisée en 4 parties. Voilà quelques repères et recommandations pour compléter chacune d'elle :

- **L'identification de votre établissement**
- **De la concertation au plan d'actions**, il s'agit de montrer...
 - qu'une concertation a été engagée : avec l'équipe pédagogique, ou la communauté éducative, voire le territoire ou le réseau selon la nature du projet,
 - ce qui vous a conduit à ce projet : constats, état des lieux, transformations souhaitées...
 - comment ce projet va s'inscrire dans les orientations de votre projet d'établissement (renfort d'un axe de travail déjà engagé ? nouveau chantier ?),
 - que le projet va engager des changements sur du temps long
- **Notre plan d'actions, ses priorités et ses objectifs :**
 - Le plan d'actions : correspond à ce que vous allez mettre en œuvre, ce que vous allez faire concrètement pour atteindre les objectifs visés (c'est opérationnel). Il s'agit de montrer l'engagement des équipes et leur action. Préciser le nombre d'enseignants impliqués.
 - Les priorités identifiées sur tout ou parties des trois dimensions fondamentales : choix parmi une liste d'items.
 - Les objectifs : c'est que vous voulez atteindre et qui sera évalué. Dites comment ou en quoi vous pourrez vérifier qu'ils sont atteints (évaluation). Expliciter les modalités de suivi et d'évaluation.
- **Nos besoins pour la mise en œuvre du plan d'actions :**
 - C'est là que vous mettrez les devis (indispensables) pour du matériel, des interventions, des partenariats, des pratiques pédagogiques qui seront associées au projet.
 - Vous pourrez aussi joindre des documents complémentaires (ex : présentation du projet plus détaillée).

→ POINTS DE VIGILANCE

- Le projet doit être centré sur les apprentissages et l'amélioration des résultats des élèves,
- Le projet montrera la plus-value apportée aux apprentissages et à la scolarisation des élèves (référencer explicitement les domaines de compétences améliorées),

- Le projet répondra à 1 ou plusieurs des 3 dimensions fondamentales (*réussite pour tous, réduction des inégalités, bien-être*),
- Pour des projets à dimension artistique : l'établissement doit être inscrit sur Adage et les artistes associés également.
- Tout intervenant extérieur, auprès des élèves, doit être agréé Education Nationale.
- Les activités type « yoga », « réflexologie » ... ne sont pas prises en charge.
- Si de l'équipement numérique est intégré au projet, indiquer comment en sera assuré la maintenance.
- Les projets comprenant un aménagement d'espace ne sont plus étudiés.

→ Dossier « hors cadre CNR » :



- Nous avons eu un retour de la DSDEN, en ce début d'année, nous listant une série de projets "hors cadre cahier des charges" et donc qui ne seront pas présentés à la commission académique. Au regard des dossiers pointés, nous comprenons que ce sont **tous les dossiers qui intègrent un aménagement d'espace (cour ou classe)**, même si ce n'est pas l'entrée principale du projet.

→ ETAPES

- 1- Lire le guide (cf OUTILS – les incontournables)
- 2- Travailler à l'écriture de votre projet : de la concertation à la formalisation.
- 3- **Envoyer le projet à Sabine Merlet (sabine.merlet@ddec85.org) pour prise de connaissance et remarques éventuelles.**
En effet un avis est demandé à la DEC lorsque le projet est soumis à validation. Plus nous avons connaissance du dossier en amont et plus il y a de chance que nous puissions donner un avis positif. Possibilité de travailler en aller-retour autant de fois que nécessaire (échange téléphonique, relecture).
- 4- Demander l'étude par la commission en cliquant sur « **Soumettre à l'équipe d'appui** » (ce qui enclenche le passage en commission de validation).
- 5- Etude du dossier par la commission de validation et retour à l'établissement (le délai de deux mois maximum n'est à ce jour pas tenu).

DEPOT DU PROJET sur la [plateforme dédiée](#)



Login : Nantes

Mot de passe : RW44

OUTILS et ressources

Les incontournables	Autres outils
Le guide Le guide de dépôt d'un projet	Des exemples de projets validés Un webinaire du SGEC Canopé